

Arabie saoudite

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Arabie saoudite compte 54 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt-deux de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Arabie saoudite a signé l'IM en 2018 et a déposé son instrument de ratification le 23 janvier 2020. L'IM est entré en vigueur pour l'Arabie saoudite le 1^{er} mai 2020. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Arabie saoudite n'a pas notifié sa convention avec la Lettonie, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans cette convention, ainsi que dans la convention conclue avec l'Iraq*.

L'Arabie saoudite met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP²².

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Arabie saoudite.

Synthèse de la réponse de la juridiction - Arabie saoudite

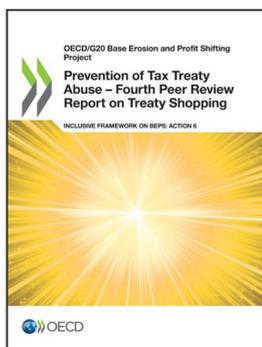
	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Non	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Autriche	Non	Non	COP
5	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
6	Bangladesh*	Non	Non	COP
7	Bélarus	Non	Non	COP
8	Bulgarie	Oui, autres		COP
9	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
10	Chypre*	Oui, IM		COP
11	Corée	Oui, IM		COP
12	Égypte	Oui, IM		COP
13	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
14	Espagne	Non	Oui, IM	COP
15	Éthiopie*	Non	Non	COP
16	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
17	France	Oui, IM		COP
18	Gabon	Non	Non	COP

²² Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Arabie saoudite choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

19	Géorgie	Non	Non	COP
20	Grèce	Non	Oui, IM	COP
21	Hong Kong (Chine)	Non	Non	COP
22	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
23	Inde	Oui, IM		COP
24	Irlande	Oui, IM		COP
25	Italie	Non	Oui, IM	COP
26	Japon	Oui, IM		COP
27	Jordanie	Oui, IM		COP
28	Kazakhstan	Oui, IM		COP
29	Kirghizistan*	Non	Non	COP
30	Luxembourg	Oui, IM		COP
31	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
32	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
33	Malte	Oui, IM		COP
34	Mexique	Non	Oui, IM	COP
35	Ouzbékistan*	Non	Non	COP
36	Pakistan	Oui, IM		COP
37	Pays-Bas	Oui, IM		COP
38	Pologne	Oui, IM		COP
39	Portugal	Oui, IM		COP
40	République tchèque	Non	Non	COP
41	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
42	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
43	Singapour	Oui, IM		COP
44	Suède	Non	Oui, IM	COP
45	Suisse	Oui, autres		COP
46	Syrie*	Non	Non	COP
47	Tadjikistan*	Non	Non	COP
48	Tunisie	Non	Non	COP
49	Turkménistan*	Non	Non	COP
50	Turquie	Non	Oui, IM	COP
51	Ukraine	Oui, IM		COP
52	Venezuela*	Non	Non	COP
53	Viet Nam	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Kosovo*	Non



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Arabie saoudite », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e582dc81-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.